

Assemblée communale ordinaire
mardi 8 décembre 2020
à 20.00 heures à la salle de spectacles

Nous veillerons au respect des mesures sanitaires COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et voter la création d'un poste administratif supplémentaire entre 50% et 70%.
3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :
 - a) Fr. 115'000.— TTC pour notre participation au renouvellement des installations de tir, stand « La Metteneux ».
Financement : recettes courantes
 - b) Fr. 52'000.— TTC pour la réfection de la place de jeux de la Penesse.
Financement : recettes courantes
 - c) Fr. 26'000.— TTC pour la réalisation de places de parc pour le Clos du Biel (immeuble Chenevières 9).
Financement : prélèvement sur le fonds du Clos du Biel
4. Budgets de l'exercice 2021 :
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
 - c) Informations relatives aux futurs crédits d'investissements et aux perspectives financières 2021 – 2025.
5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Da Rocha Almeida Arlindo de son épouse Correia De Jesus Almeida Paula João et de leurs enfants Jesus Almeida Kelly, Dylan et Yara.
6. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **lundi 7 décembre 2020**.

Courtételle, le 23 novembre 2020

Le Conseil communal